

## CONTRATS ÉDUCATION ENVIRONNEMENT LOZÈRE

*Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions*

### NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

Actions de sensibilisation des scolaires à l'environnement et au développement durable proposées par les enseignants et les animateurs.

### BÉNÉFICIAIRES

- Associations de parents d'élèves des écoles primaires,
- Associations de centres de loisirs sans hébergement et clubs d'activités pour les enfants en dehors du temps scolaire agréés.

### SUBVENTION

Les aides seront attribuées dans le cadre du règlement général d'attribution des subventions en fonction de l'intérêt du projet.

### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

- Les projets devront être approuvés par l'Éducation Nationale quant à leur pertinence pédagogique au sein d'une commission technique organisée par le Conseil départemental.

*Contact :*

*Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale  
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement  
Mission Jeunesse  
Tél. : 04 66 49 95 52  
Courriel : jeunesse@lozere.fr*

*Règlement validé le 18/12/2023*